



Saint-Christophe-de-Double

MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2017 - 18H30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christophe-de-Double, légalement convoqué en date du 20 novembre 2017, s'est assemblé, en date du jeudi 30 novembre 2017 à 18h30, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Georges Delabroy, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h30.

Présent(e)s : DELABROY Georges, Maire, BOUVRY Patrice, ARNOUD Alain, Adjoint, BRULATOUT Damien, GOUVES Myriam, DONATIEN Hélène, DA SILVA ROCHA Manuel, DENOM-TOSELLI Karine, DIERAS Margaux, MALAISE Stéphanie, FURET Karine, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : 1 (SALLES Edith à GOUVES Myriam)

Excusé : PHILIPPS Jacques, Adjoint

Absente : BERTRAND Stéphanie

Elue Secrétaire de séance : MALAISE Stéphanie

QUORUM ATTEINT

Conseillers Municipaux en exercice : 14
Conseillers Municipaux présents : 11
Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1
Conseillers Municipaux absents et/ou excusés : 3

1- ORDRE DU JOUR

Comme lors de la séance précédente du Conseil Municipal, les délibérations et informations ont été accompagnées de visuels.ppt (conçus sous « powerpoint »). Cette présentation sera désormais adoptée pour toutes les séances du Conseil.

On notera par ailleurs que ces visuels seront disponibles sur simple demande.

1-1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **ADOpte** le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2017.

1-2 OUVERTURE DES DÉBATS

Le Maire ouvre la séance et, en préambule, fait part de l'état de santé préoccupant de Monsieur Jacky Philipps, Adjoint, absent ce soir pour raisons médicales. Le Conseil lui souhaite le meilleur et le plus prompt des rétablissements.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour construit en deux temps :

☐ *Temps des délibérations :*

- ✓ **D1 - LA CALI : RETRAIT DE LA COMMUNE DE CAMIAC-ET-SAINT-DENIS**
- ✓ **D2 - LES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2018**
- ✓ **D3 - SOUTIEN À UNE MOTION DE L'AMRF (Maires Ruraux)**

☐ *Temps des informations et questions diverses*

- ✓ **Ressources humaines**
- ✓ **Le régime indemnitaire**
- ✓ **Subventions scolaires**
- ✓ **Le point sur le Tourisme en Libournais**
- ✓ **La pose de la première pierre de l'E.C. « Portes de la Double » et l'évolution du chantier**
- ✓ **Le point sur les finances communales**
- ✓ **Le 100^{ème} Congrès des Maires**
- ✓ **L'échec de la Guinguette du Petit Doublaud**
- ✓ **Le succès du 1er Repas des Aînés**
- ✓ **Le CMEJ et les Francas**
- ✓ **La constitution d'une commission de lecture du Bulletin Municipal**
- ✓ **Questions diverses .../...**

1-3 DÉLIBÉRATION 17.1141 : APPROBATION DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CAMIAC-ET-SAINT-DENIS DU PERIMETRE DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Georges Delabroy, Maire

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté des communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté des communes du Brannais, et emportant la création, au 1^{er} janvier 2017, d'une Communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde en date du 28 mars 2016,

Vu les délibérations de la commune de Camiac-et-Saint-Denis en date du 19 juin 2017,
Vu la délibération du conseil communautaire de La Cali en date du 25 septembre 2017,
Vu le CGCT et notamment ses articles L 5211-19 et L5211-25-1,
Vu l'article 173 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu l'article 1638 quinquies du CGI,

En raison de son appartenance à l'aire d'influence de la Communauté des communes du Créonnais, le Conseil municipal de Camiac-et-Saint-Denis a décidé de demander son retrait de la Communauté d'agglomération du Libournais et son rattachement à la Communauté des communes du Créonnais,

Il convient donc de mettre en œuvre la procédure de sortie prévue au CGCT. Le Conseil municipal requiert ainsi l'application de la procédure de droit commun. Celle-ci permet à la commune d'intégrer une nouvelle intercommunalité sous réserve de :

- l'accord de La Cali à la majorité simple,
- l'accord des 2/3 au moins des Conseils municipaux représentant des communes dont la population représente au moins la moitié de la population de la communauté, ou l'inverse, dont le Conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle représente plus du 1/4 de la population.

Ces délibérations sont prises à la majorité simple des Conseils municipaux.

L'absence de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire vaut délibération de refus de sortie de la commune.

Le Préfet prend ensuite un arrêté actant le retrait de la commune et modifiant les statuts de la Communauté de sortie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- **d'approuver** la demande le retrait de la commune de Camiac-et-Saint-Denis de la Communauté d'agglomération du Libournais ;
- **d'approuver** sa demande de rattachement au périmètre de la Communauté des communes du Créonnais.

1-4 DÉLIBÉRATION 17.1142 : ÉCOLE ROSA BONHEUR ET LA QUESTION DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE SCOLAIRE PROCHAINE (R18)

Le Ministère de l'Éducation Nationale a pris la décision d'autoriser par dérogation une modification de l'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine. Le temps scolaire de nos enfants se fonde actuellement sur le principe, largement contesté au plan national, de la semaine dite de 4,5 jours. Il devient possible de revenir à l'ancienne formule dite de la semaine de 4 jours. Dans une très large mesure, c'est aux communes que revient la décision de préparer la R18 dans les meilleures conditions pour nos jeunes élèves.

C'est en ce sens qu'en concertation avec les enseignants, la Municipalité a engagé avec les familles dont les enfants fréquentent l'École Rosa Bonheur une large consultation étayée d'une information précise sur les avantages et inconvénients attendus des deux modèles d'organisation. Une réunion publique s'est tenue le mardi 28 novembre 2017 en Mairie (salle du Conseil) à 19 heures au cours de laquelle a été émise une opinion majoritairement favorable à une semaine scolaire des 4 jours.

Dans la continuité de cette réunion publique, le Conseil de l'École Rosa Bonheur, constitué des enseignants, des parents titulaires du Comité de parents, des représentants de la Municipalité et de la D.D.E.N., s'est réuni en session extraordinaire. Le vote exprimé par le Conseil d'école s'est révélé également en faveur de la semaine de jours

A son tour, après avoir pris connaissance de la nature des débats, pris bonne note du vote exprimé par le Conseil d'école et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **SE PRONONCE** en faveur d'un retour à l'ancienne formule des 4 jours
- **DEMANDE** au Maire de transmettre au DASEN en temps voulu la demande réglementaire de dérogation.

1-5 DÉLIBÉRATION 17.1143 : SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE » EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2017.

Sur proposition de Monsieur Georges Delabroy, Maire

Vu la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29), dont il donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité »

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec

des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☐ Ressources humaines

Patrice Bouvry, Adjoint, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Il précise qu'un dossier d'avancement de grade sera soumis à la CAP du centre de gestion concernant un Adjoint technique territorial service technique pouvant prétendre au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe.

☐ Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Patrice Bouvry, Adjoint, informe le Conseil Municipal, du nouveau régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2018 tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et composé des deux parts suivantes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (*IFSE*) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
- Le complément indemnitaire annuel (*CIA*) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Un projet de délibération sera soumis au comité technique du centre de gestion de la Gironde.

❑ Subventions scolaires

- *Demande de subvention Collège Jeanne d'Arc La Roche Chalais Accord (selon délibération 161253 du 8.12.2016) - 50 € attribué par enfant.*
 - *Voyage à Toulouse à 280 € du 19 au 22/12 - 4 Enfants concernés*
- *Demande de subvention pour le fonctionnement de la MFR Site de Vanxains : refusée*

❑ Point sur le Tourisme en Libournais : sites visités et nombre de visiteurs :

- *Château de Vayres : 33 000*
- *Expo Miro : 14 000*
- *Train de Guîtres : 6 000*
- *Moulin de Porchères : 4 000*
- *Château d'Abzac : 1 000*
- *Village du Livre : 800*
- *Croisiéristes: 250 escales et 20 000 passagers*

❑ L'Espace Culturel « Portes de la Double » :

- *La pose de la première pierre : le 21 octobre 2017, la commune a accueilli pour cette sympathique manifestation officielle toutes les personnalités de la Gironde, Sous-Préfet de Libourne, Président du département, Conseillers Régionaux et Départementaux, Sénateurs, Députée, Président de la Cali.*
- *L'évolution du chantier : gros oeuvre pratiquement terminé. Le Conseil Municipal prend acte de la bonne marche du chantier, dans le respect des coûts de construction et du calendrier réaménagé suite aux intempéries.*

❑ Les finances communales :

- *La secrétaire de mairie expose à la demande du maire les grandes lignes budgétaires de la commune qui s'établissent de la manière suivante : aux dépenses cumulées d'un montant de 1 499 946 € répondent des recettes cumulées pour 1 802 053 €.*
- *En matière de DETR pour mémoire la commune a bénéficié de **4 444.48 €** (salle des mariages) et de **10 298.73 €** (groupe scolaire) en 2015, en 2016 de **175 000.00 €** (Espace Culturel). Aucun dossier au titre de 2017. Pour 2018 en revanche deux dossiers ont été signalés à Monsieur le Sous-Préfet lors de sa visite de la commune :*
 - 1- Mise aux normes AD'AP à l'école : Rampes handicapés cantine et salles de classe, transformation d'un WC.*
 - 2- Ecole numérique pour un montant estimé d'un peu plus de 10 500 €*

❑ Le 100^{ème} Congrès des Maires de France à Paris

- *Le Maire y assistait et il rapporte l'atmosphère générale du Congrès avec ses temps forts, la réélection de François Baroin en qualité de Président de l'AMF et l'accueil du Président de la République, de la bronca initiale aux applaudissements saluant son discours : « J'ai besoin de vous » ou "L'art de prendre en ayant l'air de donner".*
- *Précommande au Salon des Maires de 350 chaises couleur gris anthracite pour l'E.C. (montant total de l'ordre de 12 000 € après remise de 4 000 €) ; Livraison : fin mai au plus tard.*
- *Enfin, au Palais du Luxembourg, rencontre avec les nouvelles Sénatrices girondines annoncées prochainement (T1 de 2018) dans la commune, Mmes Nathalie Delattre, Adjointe au Maire de Bordeaux, et Laurence Harribey, chargée des Affaires Européennes au Sénat et Conseillère Régionale.*

❑ Echec et succès

- *Le Maire fait le point sur la saison 2017 de la Guinguette. Il donne lecture au Conseil du courriel du gérant reçu ces jours derniers. Il y est fait état d'une demande « d'arrangement » financier qui prendrait en compte le manque de viabilité du projet tel que conçu initialement et de la durée « réelle d'utilisation, soit juillet août » seulement. Le Conseil Municipal ne retient pas l'argumentation du gérant. Il rejette toute forme d'arrangement, considérant qu'en toute équité par rapport aux décisions qui ont prévalu les années antérieures, il ne saurait donner au contrat une issue différente, conforme au souhait exprimé par le gérant.*
- *En revanche, le Maire souligne le beau succès du « Repas des Aînés ». Cette manifestation, la première du genre à Saint-Christophe, répondait à l'un des engagements pris par la nouvelle équipe municipale en 2014. A mi-mandat, il était grand temps de concrétiser cet engagement avec le partenariat sympathique, une fois encore, du Comité des Loisirs. Il est clair que ce succès en appelle d'autres pour le futur. A cette idée, les anciens du village se montrent très réceptifs et volontiers enthousiastes.*

❑ Le CMEJ

- *Le samedi 25 novembre 2017, de 10h à 11h30, s'est tenue une réunion particulière du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, marquée par une coopération nouvelle avec l'Association des Francas. Le Maire a tenu à souligner d'entrée de jeu la présence désormais régulière des jeunes élus aux manifestations et célébrations officielles de la commune et en a félicité les enfants.*
- *Damien Brulatout a présenté Mme Violaine SEROND chargée d'animer les futures réunions, assistée ou non de certains de ses collaborateurs. « L'objet associatif des Francas est l'éducation et l'action éducative dans le temps libre des enfants et des adolescents. Pour mettre en œuvre cet objet, les Francas fondent leur action sur des valeurs, véritables repères de sens pour agir dans la société. L'éducation est la raison d'être des Francas, leur motif premier de revendication et de mobilisation pour rendre « l'Homme et le Citoyen le plus libre possible dans la société la plus démocratique possible ».*

- De leur côté les enfants ont pris la parole pour rappeler les actions engagées et les projets à concrétiser
- Prochaine réunion du CMEJ avec les Francas : samedi 13 janvier 2018 à 10h

- **La Commission de lecture du Bulletin municipal « Les Echos »**

La composition de la commission de lecture des « Echos » est approuvée telle que proposée. Elle est constituée de la commission municipale « Communication » (Patrice Bouvry, Alain Arnoud, Jacky Philipps, Stéphanie Bertrand, Manuel Da Silva Rocha, Karine Denom-Toselli, Hélène Donatien, Stéphanie Malaise, Edith Salles).

- *A ces élus, membres de droit, viennent s'adjoindre quatre personnes « adoubées » : Marc Blanchet et Mady Delabroy, Président et secrétaire du Comité des Loisirs, Philippe Carcenat, webmaster communal et Martine Lecoulex, Secrétaire de mairie.*
- *La responsabilité légale finale de la publication est assumée par le Maire.*
- *La première tâche de cette commission de lecture élargie sera de fixer l'agenda de ses travaux.*

□ **Questions diverses**

*Enfin, au titre des questions diverses, sont abordées l'installation des décorations de Noël sur le territoire communal et la date de la cérémonie traditionnelle des vœux du Maire. **Celle-ci se tiendra en mairie le samedi 13 janvier 2018 à 18h30.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 20:00.

**Prochain Conseil Municipal (CM # 9)
Jeudi 21 décembre 2017 - 18:30**

*Le texte des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera publié au **registre des délibérations** de la Mairie de Saint-Christophe-de-Double ainsi que sur le site web communal **www.saintchristophededouble.fr***

Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

